

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS
Chez M. NAYAT-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 22.

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 22;
Chez Ambrose-Richels et Co,
Rue de la Harpe, 22.
MAYETTE, r. d. Lombards, 22.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Octobre 1881.

Chronique générale.

L'UN OU L'AUTRE.

Alors il paraît bien décidé que M. Gambetta va se charger de la direction du nouveau cabinet...

Les feuilles les plus sérieuses de la République l'affirment, et les amis de M. Gambetta ne démentent pas la nouvelle.

D'où il résultera ceci que la majorité, ayant condamné le cabinet Ferry, applaudira à l'avènement du cabinet Gambetta.

En bien, les républicains nous font rire avec cette crise ministérielle.

Ce sera un trompe-l'œil, pas autre chose. Pourrait-on bien nous dire quelle différence il y a entre la politique de M. Gambetta et la politique de M. Ferry?

Mettons de côté le scrutin de liste qui n'est pas actuellement une question à l'ordre du jour.

Les idées de ces deux hommes s'écartent-elles véritablement?

N'ont-ils pas le même programme sur toutes les affaires de l'intérieur, sur la magistrature, sur l'armée, sur l'instruction publique et sur l'Eglise?

A quoi bon jeter dehors M. Ferry pour mettre à sa place un homme qui fera les mêmes choses?

Et quant à la responsabilité des événements tunisiens, à qui fera-t-on croire que si M. Ferry est coupable, M. Gambetta ne l'est pas?

Est-ce que M. Gambetta n'a pas dans le cabinet actuel deux âmes damnées: MM. Farre et Constans?

Est-ce que... mais n'allons pas trop loin, on sait à quoi nous voulons faire allusion.

M. Gambetta a le droit très-large de parler avec ses complices du cabinet Ferry

toute la responsabilité d'une expédition aussi imprudemment commencée que mal menée.

Les accusations portées contre le gouvernement actuel retombent d'avance sur le gouvernement qu'on nous annonce.

Qu'on nous garde l'un ou qu'on nous donne l'autre, il n'y aurait rien de changé dans la cuisine républicaine. (Tablettes.)

On annonce que le prochain ministère complera douze portefeuilles au lieu de dix. Le sous-secrétaire des beaux-arts serait transformé en un ministère spécial, dont M. Antonin Proust serait le titulaire.

Quel beau jour pour notre compatriote! dit à ce propos la Revue de l'Ouest; il est maire de Niort, président du Conseil général des Deux-Sèvres, député, millionnaire; il ne manque plus qu'un ministère pour compléter son bonheur.

Qu'on le lui donne de suite. Ce sera une augmentation de dépenses de deux ou trois cent mille francs de plus par an à porter au budget, mais les contribuables s'exécutent de si bonne grâce que les républicains auraient bien tort de ne pas profiter de leur générosité.

Les places de sous-préfet sont demandées en masse à la place Beauvau.

Depuis que M. Constans est ministre, le nombre de ces demandes s'est élevé à près de cinq mille. Sa chute prochaine à provoqué en quelques jours trois cents sollicitations.

Rapports entre l'Eglise et l'Etat. — M. Corentin Guyho va présenter un nouveau projet. D'après le Télégraphe, ce projet propose: 1° la transformation de l'ambassade de Rome en représentation exclusivement concordataire; 2° la création d'un grand conseil des cultes; 3° la sanction d'une amende pécuniaire aux déclarations comme d'abus; 4° la suspension du traitement des desservants

et des vicaires en cas d'abus; 5° la suppression des vicariats, créés par l'évêque seul, ainsi que des quêtes à domicile sans autorisation; 6° l'interdiction temporelle, au point de vue des faveurs gouvernementales, du curé ou de l'évêque frappés comme d'abus; 7° des conditions à mettre aux subventions.

Ce projet prohibe les chapelles ouvertes au public et les noviciats. Il soumet à l'autorisation administrative l'enseignement et la prédication dans les églises paroissiales par les membres isolés des congrégations, mais déclare légales les associations religieuses se bornant à la vie monastique intérieure, faisant la déclaration de leurs chefs constitutifs et se soumettant au contrôle de l'Etat au point de vue de leurs budgets.

L'Union de Bretagne, de Rennes, publie l'analyse critique d'un remarquable article consacré par le journal républicain le Paris au programme et aux idées politiques de M. le comte de Chambord.

Le Paris, placé à un point de vue que ses préjugés doivent naturellement obscurcir, n'en rend pas moins justice au Roi. Plus impartial que les organes de la faction des révoltés, il avoue que le petit-fils de Henri IV est l'homme de son siècle, qu'il n'a rien perdu des enseignements de l'histoire contemporaine et se montre plus libéral que les libéraux et que les princes ses contemporains.

Nous savions cela de longue date; mais nous sommes heureux de le voir constater par un journal foncièrement républicain.

Voici quelques-uns de ses aveux:

« Henri V est plus démocratique que Louis-Philippe, que Thiers et que Guizot.

« Il ne veut ni de l'arbitraire, ni du despotisme gouvernemental; c'est-à-dire qu'il condamne la Monarchie absolue.

« La souveraineté nationale sera garantie pour la liberté individuelle, la liberté d'association, le vote universel, et deux Chambres votant l'impôt, concourant à la

confection des lois et contrôlant sérieusement les actes du gouvernement.

Et le Paris cite à l'appui quelques extraits du programme national du Roi.

Par cet aveu, le journal républicain fait preuve de bonne foi et de jugement, et donne une leçon curieuse à certains prétendus monarchistes.

M. GAMBETTA EN ALLEMAGNE.

Aujourd'hui c'est un fait bien avéré, M. Gambetta a fait un voyage en Allemagne. On écrit de Berlin:

« Après un séjour de plusieurs jours à Dresde, M. Gambetta est venu à Francfort. Il ne s'est pas montré hors de l'hôtel de Russie, où il était descendu, et est reparti pour Paris avec sa sœur et son neveu; il voyage sous le nom de Massabié, avocat.

« La nouvelle tardive de son voyage a fait sensation à Berlin.

« Une campagne est commencée dans les journaux, notamment dans la Post, pour assurer à l'opinion publique en Allemagne que M. Gambetta ne représentera pas nécessairement au pouvoir l'idée de revanche.

« Dans son récent séjour en Hollande, M. Gambetta s'est rencontré avec M. Farini, président de la Chambre italienne, chargé d'une mission du gouvernement italien.

Le Moniteur universel a reçu la dépêche suivante de Berlin, 14 octobre:

« Le bruit d'une visite récente de M. Gambetta à Varzin est de plus en plus accrédité, quoique toutes nouvelles directes de Varzin manquent à cet égard.

« On annonce de Hambourg qu'il y a logé le 23 septembre, à l'hôtel Pétersbourg, et qu'il en est reparti pour Lubeck, conséquemment dans la direction de Varzin.

« Le silence absolu et l'absence de tout démenti de la part des journaux officiels sont fort remarquables.

« La seule chose certaine est que le mot d'ordre est donné de ne formuler aucune ap-

66 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

ÉPILOGUE.

(Suite.)

Triomphant de ses sentiments vindicatifs, Miguella venait d'accomplir la plus grande de toutes les œuvres: elle avait sauvé une âme. Elle reçut promptement sa récompense. Elle sentit s'éteindre cette fièvre de haine et d'amertume qui la dévorait. Une femme célèbre a défini le repentir: « le remords accepté. » Ce n'est pas assez dire. Le repentir, c'est le remords consolé, le remords qui, se dégageant des chaînes de l'égoïsme, renaît à l'espérance à mesure qu'il retrouve les larmes de l'amour.

Toutefois, Miguella n'eut pas le courage de reprendre le chemin de cette ville où, près de ceux qui regrettaient son absence, elle avait laissé des témoins, et des juges. Elle partit pour le Midi. Ce fut à Nice que le billet de Paris la rencontra. L'été ne l'éloigna de ces plages devenues brûlantes que pour la conduire dans les montagnes de la Suisse.

L'approche d'un second hiver la ramena dans sa résidence niçoise.

« Sa santé l'exigeait. » Avec cette parole, elle expliquait son exil.

« Les affaires de sa tante étaient embarrassées. » Tel était l'unique renseignement que, sur la fortune promise, le général et M^{lle} Le Huédeuc avaient pu obtenir. A la fois blessés et attristés, ils n'osaient plus se communiquer leurs impressions.

L'hiver allait finir lorsqu'un jour se fit annoncer, chez le président Hardellier, un jeune homme qui avait quitté Angers l'année précédente. Le président se trouvait au Palais. M. et M^{lle} Le Tianec profitèrent seuls de cette visite inattendue.

— Vous me croyiez à Nantes et j'étais à Rome, dit le voyageur. A notre siècle était réservé le moyen de rendre jaloux le Juif-Errant.

Suivit le récit des pérégrinations et des aventures.

— Je suis revenu par Nice, dit enfin le narrateur. Mais j'en ai passé que deux jours. Ce temps m'a suffi pour voir beaucoup de choses et non moins de gens, au nombre desquels je dois citer une transfuge de notre pays. Je faisais les cent pas sur la promenade des Anglais lorsque, tout à coup, à ma grande surprise, j'ai aperçu M^{lle} de Jousse-lière...

— Elle est à Nice, en effet, répondit Françoise,

elle est souffrante.

— Elle est mourante, madame. En la voyant, j'ai éprouvé une véritable peine. Je me suis rappelé les charmantes causeries que, tant de fois, nous avions échangées en dansant. Il est mélancolique de retrouver ainsi, sous des cieux lointains, une jeune et belle personne luttant vainement contre une mort qui, déjà, l'a saisie à moitié...

— Mon Dieu! s'écria Françoise.

— La pauvre jeune fille n'est plus que l'ombre d'elle-même, poursuivait le voyageur. Si elle vit au-delà de ce printemps, ce sera certainement pour s'éteindre à la chute des feuilles. Suis-je vraiment assez malheureux pour vous apprendre cette triste nouvelle? reprit-il en voyant le nuage qui se répandait sur le visage de M. et de M^{lle} Le Tianec. Je vous sais liés avec sa famille. Je croyais les siens prévenus.

— Ils ne le sont pas, dit Corentin, et vous me permettez, mon cher ami, de vous recommander le silence sur ce sujet. Puisque vous nous avez instruits, nous pourrions peu à peu, s'il le faut, préparer M. de la Jousse-lière...

— Je me tirai d'autant mieux que je pars demain matin, dit le jeune homme. Je suis désolé de vous causer un chagrin. J'étais si loin de penser...

— Qui donc se trouvait près de Miguella? interrompit Françoise.

— Une dame âgée, de fort bon aspect. A ma vue, M^{lle} de la Jousse-lière a rougi légèrement, comme si elle éprouvait une surprise. Je l'ai saluée et, bien volontiers, je l'aurais entretenue un moment de la société angevine. Mais je ne pouvais pas me permettre de l'aborder...

— Sans doute, répondit M^{lle} Le Tianec.

Quand ils se retrouvèrent seuls: — Corentin, dit Françoise, qu'avons-nous entendu! Je suis navrée. Pensez-vous que, vraiment, Miguella meure de phthisie?

M. Le Tianec secoua la tête.

— Il y a une autre consommation qui se nomme le chagrin, dit-il.

— Ah! pourquoi ne vient-elle pas en demander la guérison à ceux dont les regrets l'appellent!

— Si nous avions quitté Angers, je suis persuadé que, depuis longtemps, Miguella serait de retour dans sa famille. Mais comment voulez-vous, Françoise, qu'elle ose jamais reparaitre devant moi ou même devant vous?

Un soupir passa sur les lèvres de la jeune femme, et se tourna vers son mari.

— Le mal n'est peut-être pas sans remède, dit-elle.

Corentin sourit et lui serra la main. Ils savaient si bien se comprendre!

Le lendemain, le train rapide emportait vers Nice M. et M^{lle} Le Tianec.

préciation hostile relativement à l'avènement de M. Gambetta au pouvoir. »

Il est difficile de savoir la vérité au sujet de cette visite qui a été tenue très-secrète, et que M. Gambetta, tout le premier, avait grand intérêt à cacher.

Mais il est parfaitement vrai que les journaux allemands officieux ont cessé subitement leurs attaques contre M. Gambetta. Il y a deux jours encore, une feuille de Berlin disait qu'il ne fallait plus regarder comme un indice de guerre l'avènement au pouvoir de ce personnage.

M. Gambetta serait-il donc allé demander humblement au grand-chancelier d'Allemagne le *lieut* pour prendre le pouvoir ? Que lui a-t-il promis pour l'obtenir et pour que la presse allemande change aussi brusquement de langage ?

La Paix dit, non sans malice, qu'à supposer que l'élection de M. Gambetta à Belleville fût annulée et si les délais d'une nouvelle élection dans un nouveau collège devaient trop éloigner le jour de l'entrée de M. Gambetta aux affaires, rien ne s'opposerait à ce qu'on proposât au Sénat la candidature de M. Gambetta à l'un des trois sièges de sénateurs inamovibles actuellement vacants. Elle ajoute qu'il y a des précédents acceptés pour d'autres ministres, M. le général Farre, par exemple ! La Paix est cruelle.

Plusieurs journaux annoncent que, dans le quartier de Belleville, une souscription s'organise pour venir en aide à la tante malheureuse de M. Gambetta, M^{me} Veronica Gambetta, veuve Melinari.

Les membres du comité sont MM. Didier, Borthot et Cancel. Les listes sont en circulation depuis deux jours.

UNE VÉRITÉ.

Le *Charivari* n'avait pas osé jusqu'à ce jour *blaguer* les bonzes de la République. Il suivait les traditions de feu Havin. Maintenant, il s'émancipe. On dirait que le président Grévy a fait déborder la coupe et que le *Charivari* va, désormais, faire entrer ce personnage dans la galerie des grotesques. Le *Charivari* publie un dessin sur lequel nous voyons la France représentée par une grande et belle femme qui n'a rien de la Marianne, tant il est vrai que quand on veut une France propre, on ne l'habille pas en République.

À côté de la France se trouve un polisson vêtu d'une blouse avec ceinture et pantalon très-court, c'est autant d'économie sur le drap ; il a un béret à la main, un sac au dos ; il arrive à l'école laïque gratuite et obligatoire. Ce gamin, c'est le président Grévy. La France lui adresse ces paroles :

« Mon petit ami, il me semble que vous avez pris des vacances bien longues. »

Ce dessin est d'une actualité saisissante. Le *Charivari* disant à M. Grévy : « Vous vous fichez de la France ! » celui-ci pourrait lui

maintenant pour eux. Qu'ils demeurent heureux au prix de ce sacrifice !

Elle inclina la tête.

— Nous venons vous chercher, Miguella.

Ses lèvres décolorées eurent un sourire.

— O Corentin ! dit-elle, toujours et pour tous, vous serez donc un bienfaiteur !

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 17 octobre 1884.

LES LOCATAIRES DE M. BLONDEAUX

Vaudeville en 5 actes, de Henri Chivot.

Le Serment d'Horace

Comédie en 1 acte, de Henry Murger.

ORDRE : 1^o Le Serment ; 2^o Les Locataires.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

répondre : « Vous avez été joliment longtemps avant de vous en apercevoir. »

Si le *Charivari* a été cette fois spirituel, c'est un compliment qu'on ne peut pas adresser à l'Agence Havas. Elle nous annonce que M. Albert Grévy et sa famille ont cessé la chasse aux lapins de Mont-sous-Vaudrey et qu'ils viennent se distraire à Paris pendant quelques jours, pour de là retourner en Algérie. A Alger, les pluies ont commencé, la température est rafraîchie, le séjour de la capitale de notre colonie devient délicieux ; M. Albert y retourne avec ses cent mille francs d'appointements qu'il n'a jamais lâchés.

Il n'y a pas un roi ou un empereur en Europe qui souffrirait que son fils ou sa fille abandonnassent un poste ou un pays qu'on leur aurait confié, lorsque les soldats y meurent et que l'insurrection y a éclaté. Ils les feraient plutôt jeter en prison que de leur permettre, en y revenant le danger passé, d'afficher ainsi leur lâcheté.

La famille Grévy donne un mauvais exemple. Il est vrai qu'elle n'a rien de commun avec les rois et les empereurs. L'Impératrice, que les républicains ont insultée, allait à Amiens visiter les cholériques ; la famille Grévy s'est sauvée de Mustapha parce que le thermomètre marquait 28 degrés de chaleur.

C'est ce que ces personnages appellent le courage civique. (Gazette de France.)

On télégraphie de Miribel (Ain) au Figaro :

« Deux instituteurs adjoints de l'école laïque de Miribel ont disparu avec deux institutrices. Les habitants du pays avaient réclamé la laïcisation des écoles. Aussi le scandale est-il énorme dans le pays. »

Décidément, plus ça va, plus c'est la même chose. Les habitants de Miribel sont punis par où ils ont péché.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On est toujours sans renseignements sérieux sur l'affaire de Hammamel.

Nous trouvons les renseignements suivants dans une dépêche adressée de Tunis au Temps :

« On trouve une résistance plus forte qu'on ne le croyait. Je crains que les opérations ne durent plus de temps que l'on ne le prévoit. On a affaire à un ennemi qui nous évite et qui est difficilement saisissable. En outre, cet ennemi est mieux commandé qu'on ne s'y attendait, et possède des armes à longue portée. »

Dépêches de l'Agence Havas.

Tunis, 12 octobre.

Des avis de Medhia, en date du 9 courant, portent :

Le courrier que le kalifat a envoyé à Monastir prévenir le caïd de l'apparition de cavaliers arabes qui voulaient enlever les

chameaux réquisitionnés pour l'expédition de Kairouan, est revenu hier avec l'ordre d'envoyer immédiatement, sous forte escorte, les 75 chameaux demandés.

Le kalifat, ayant voulu faire partir aussitôt les 40 chameaux qu'il croyait avoir à sa disposition, n'en a plus trouvés que 20 ; les propriétaires des autres s'étaient enfuis avec leurs animaux.

Aujourd'hui, à cinq kilomètres de Méhdia, des cavaliers arabes ont enlevé des troupeaux de brebis et de chameaux et tué un berger. Deux indigènes qui voulaient défendre un troupeau ont été blessés.

Le kalifat a fait battre la générale dans la ville, et les habitants se préparent à faire une sortie armée pour rejoindre les pillards et escorter les chameaux envoyés à Monastir.

Stax, 8 octobre.

600 cavaliers venant du Sud sont passés, dans la journée du 6, à 25 kilomètres de Stax, paraissant se diriger vers Kairouan.

Deux felouques indigènes, chargées de dattes et de tissus, s'étant trop rapprochées de terre, dans le canal Karkena, ont été surprises et pillées par des bandes de Metellits qui rôdaient dans les environs.

La commission d'enquête chargée du règlement des indemnités à Stax, est unanime à louer la vaillante conduite de M. Gau, faisant fonctions de vice-consul de France, en l'absence de M. Mattei, le jour où éclata l'émeute. On s'accorde à constater que c'est grâce à son énergie et à sa présence d'esprit que la colonie européenne et les israélites ont été sauvés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 octobre.

Le marché de nos fonds publics a été des plus actifs.

Le 3 0/0 a varié de 84.40 à 84.55. Le 5 0/0 parti de 116.35 est resté à 116.90.

La Rente espagnole extérieure s'est traitée de 26 0/16 à 27.

L'obligation des Messageries fluviales continue à avoir des demandes suivies sur le marché en Banque aux environs de 287.50.

Le Crédit foncier de France se tient à 1,745. On nous signale d'importants achats effectués sur le marché au comptant. Les Magasins de France se sont négociés à 695.

La Société française financière a enregistré des ordres d'achats sérieux de 995.

Le Crédit général français a varié de 850 à 855.

Signalons la préférence qui s'attache aux titres de la Banque Transatlantique ; on cote 665.

La Banque de Prêts a des demandes aux environs de 625. Le conseil d'administration distribue un acompte de 15 fr.

La Banque nationale est sans changement à 685.

La Franco-Algérienne se négocie couramment à 530.

L'action de la Société générale des Fournitures militaires a coté le cours de 533.15 ; cette valeur, qui donne un revenu de près de 8 0/0, est destinée à acquérir une plus-value sérieuse.

L'action Malétra s'élève peu à peu au-dessus de 505, et nous ne serions pas surpris de voir des cours bien supérieurs en présence de l'important dividende distribué pour l'exercice 1880, et qui est de 34 fr. 25.

L'action Alais au Rhône et l'obligation ont eu des transactions très-suivies, la première à 505 et la seconde à 315.50.

Le placement sur première hypothèque donne toute sécurité aux capitalistes, aussi l'obligation de 500 fr. 5 0/0 de l'Hypothèque foncière est-elle très-demandée par les petits capitaux qui apprécient ce genre de placement.

On tient la Société générale de Laiterie à 670 ; les recettes de la société s'élèvent à 7,040,000 fr. pour une période de 6 mois.

La Société nationale de Mines s'échange aux environs de 635.

Chronique militaire.

Nous lisons dans le *National*, journal républicain :

« On nous apprend que, pour mettre de l'ordre dans sa caisse, et peut-être aussi pour quêter une popularité malsaine, le général Farre vient de prendre une mesure aussi exorbitante que celle du maintien arbitraire sous les drapeaux de la classe 1876. Il renvoie par congés anticipés la moitié des jeunes soldats de la classe 1877 et même une partie de la classe 1878. Pour faire compensation aux virements d'argent, il se rabat sur les virements d'hommes. »

Ainsi, d'une part, après avoir affirmé qu'il n'avait pas besoin de ressources extraordinaires, il trompe l'attente du pays en gardant sous les drapeaux des hommes qui comptaient être rendus à leurs foyers ; il en licencie d'autres qui n'ont pas encore complété leur instruction et dont l'absence désorganise le service des régiments.

» Dans la cavalerie, les chefs de corps vont manquer de monde pour soigner les chevaux ; dans l'infanterie, les cadres s'envelopperont plus qu'un effectif ridicule de troupes. Il semble que l'armée devienne entre les mains du général Farre une matière informe et inerte dans laquelle il ajoute et retranche sans consulter ni les besoins de la défense nationale, ni l'intérêt suprême du pays. Combien de temps encore laissera-t-on notre organisation militaire à la merci de ses caprices ? »

Un autre genre d'économie se pratique dans la garnison de Tours, ajoute le *Journal d'Indre-et-Loire*. On prodigue les congés aux troupes, pour n'avoir pas à les nourrir. Nous pourrions désigner un bataillon où il n'y a pas assez d'hommes pour l'exercice quotidien.

LA CRAVATE MILITAIRE.

On lit dans *Paris-Journal* :

Un réserviste de nos amis s'est livré pendant ses vingt-huit jours à diverses études sur « le métier militaire. »

Entre autres choses, un simple détail a attiré son attention, sans doute parce qu'il l'avait chaque jour sous les yeux. Quand nous disons sous les yeux, nous nous servons d'une expression impropre : c'est plutôt sur le cou qu'il faudrait dire. Il s'agit de la cravate du soldat.

Vous avez tous vu cette espèce de foulard bleu qui émerge de la tunique de nos troupiers. Au premier abord, cela paraît très-inoffensif ; c'est une cravate comme toutes les cravates. Eh bien, jugez-en :

La cravate en question mesure un mètre vingt-cinq centimètres de long sur quarante-cinq centimètres de large.

On doit la plier en quatre et s'en faire deux tours sur le cou. Total : huit épaisseurs d'étoffe en contact avec la peau. Quel est le simple pékin qui s'affublerait d'un pareil rouleau ?

D'ailleurs, même pour les soldats qui y sont astreints, l'opération ne va pas toute seule. On sait comment est serrée la tunique militaire ; le col n'est pas large. Aussi, pour enrouler cette cravate monstre dans l'étroit espace laissé libre, le soldat est-il obligé de la tremper dans l'eau et de se l'appliquer ensuite tout humide sur le cou.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc en médecine pour prévoir les effets d'une semblable strangulation, et lorsque, pendant l'été, nos soldats sont atteints de congestion, lorsqu'en hiver les angines se multiplient dans nos casernes, personne ne doit s'en étonner.

M. Farre, qui réforme tant de choses, ne pourrait-il pas porter un peu de ce côté cette haute intelligence, cette capacité supérieure que chacun se plaît à lui reconnaître ?

Il ne dédaigne pas les détails : nous en prenons tous les tambours à témoin.

Qu'il veuille bien aussi examiner la question des cravates militaires ; et, à moins d'expliquer la nécessité pour le soldat de s'étouffer ainsi dans un coupon de drap bleu, qu'il montre que les peurs d'âne ne sont pas sa seule préoccupation.

De cette façon, la réforme des cravates dans l'armée pourrait bien être la dernière œuvre de M. Farre : mais ce serait à coup sûr sa première réforme utile.

Nous nous plaignons à la lui signaler.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il résulte d'un avis publié par le *Journal officiel* que « les dépêches expédiées samedi soir de l'hôtel des postes, à Paris, pour Blois et Poitiers, ont été entièrement brûlées entre Tourny et Orléans, dans un incendie qui a consumé tout un fourgon de la Compagnie. »

« Ces dépêches renfermaient les correspondances de toute nature qui ont été déposées dans la journée de samedi à la recette principale (place du Carrousel), ainsi qu'aux bureaux de poste de l'avenue de l'Opéra, de la rue Réaumur et de la rue Saint-Denis. »

Les colis postaux.

Nous rappelons que les colis postaux ne peuvent pas dépasser le poids de 5 kilogrammes, le volume de 20 décimètres cubes et la dimension de 60 centimètres sur une face quelconque. Ils ne doivent renfermer ni matières explosives, inflammables ou dangereuses, ni articles prohibés par les lois ou règlements de douane ou autre, ni lettre ou note ayant le caractère de correspondance. Ils ne peuvent être expédiés ni avec déclaration de valeur, ni contre remboursement ou déboursé d'aucune sorte.

Tout colis postal doit porter l'adresse exacte du destinataire ; l'emballage doit répondre à la durée du transport et préserver efficacement le contenu. Dans les relations internationales, le contenu, dans les relations internationales, le colis postal doit, en outre, être scellé par un cachet à la cire, par un plomb ou tout autre moyen, avec empreinte ou marque spéciale de l'expéditeur.

En cas de perte ou d'avarie du colis, l'indemnité à allouer ne peut dépasser quinze francs.

Aucune réclamation ne peut être examinée sans la production du récépissé.

Lettre de Doué.

Monsieur le Directeur,

Je vous ai dit dans ma dernière lettre que l'ancien blackboulé que vous connaissez avait promis à son cher directeur du *Courrier de Saumur* « des histoires incroyables », des « choses des Mille et une Nuits ».

Parmi ces histoires, il en est une qu'il oubliera certainement de raconter, mais elle est trop gentille pour qu'elle ne soit pas connue :

« Il y avait une fois à Doué un monsieur qui avait un petit garçon. Ce monsieur, qui aimait bien son petit garçon et qui voulait le faire instruire, choisit parmi les écoles qui existaient à Doué celle qui lui convenait le mieux : il choisit le collège.

« Et souvent on voyait ce monsieur conduire lui-même son petit enfant à l'école qu'il avait choisie ; on le voyait même pénétrer dans la cour de l'école, entrer dans la classe, et suivre sans trop de peine les leçons qu'une bonne Sœur donnait à son cher héritier. L'histoire dit même que ce petit enfant, dans une circonstance solennelle, donna une preuve de sa bonne mémoire et que le papa n'en fut pas mécontent. »

Ceci se passait en 1878 et en 1879. Et devinez-vous quel était ce monsieur ? Ce monsieur, qui venait confier son petit garçon à une religieuse du collège de Doué, et qui était plein de politesse alors pour les maîtres de cette maison... ce n'était ni plus ni moins que M. G. Puysegur en personne. Oui, lui, fils de M. Puysegur son père, lui, qui trouvait bon le collège de Doué, malgré le traité de 1874, quand il en avait besoin pour son fils, et qui, maintenant, crie contre ce collège, parce qu'en République il n'y a pas moyen d'arriver sans crier contre ce qui tient à la Religion. Du haut en bas de l'échelle des ambitions républicaines, c'est toujours le même spectacle, et M. G. Puysegur, qui veut être conseiller municipal, ne fait qu'imiter ces députés qui, d'une main, conduisent leurs enfants dans les maisons des Jésuites, et de l'autre signent, pour conserver leur mandat, les décrets du 29 mars.

Cette petite histoire que je viens d'apprendre détruit naturellement un mot que j'avais placé dans ma dernière lettre. Je sais maintenant que M. Puysegur a mis les pieds dans le collège de Doué-la-Fontaine ; mais je suis certain encore, car je le tiens de bonne source, que M. Puysegur n'a jamais discuté les comptes de la maison.

« Et maintenant, continue M. Puysegur, pauvres instituteurs laïques, mes frères, pourquoi n'inspirez-vous à Doué aucune confiance aux familles, comme l'affirment MM. Bineau, Guichou et compagnie ? Pensez-vous donc qu'il suffise, pour gagner cette confiance, d'apporter dans l'accomplissement de ses devoirs quelques soins et un peu de compétence ? Bien mieux, l'obtiendriez-vous en mettant à mal les filles et en découlottant les petits garçons ? Si, de temps à autre, la *Gazette des Tribunaux* s'occupait de vous, vous verriez de suite monter le niveau de cette confiance qui vous est aujourd'hui si obstinément refusée à Doué. »

J'ai vu plusieurs personnes qui avaient lu ces lignes ; elles ont toutes qualifié l'auteur du même nom. Ce nom, je ne le dirai point ici, mais tout le monde le devinera. Quand on peut oser de pareilles choses, quand, pour décrier des personnes honorables, depuis longtemps en possession de l'estime publique, on fait peser sur elles de pareils soupçons, on se juge soi-même.

(A suivre.) EDELESTAN.

L'ASSASSINAT DE BEAUFORT.

La ville de Beaufort vient d'être le théâtre d'un drame sanglant.

Mardi dernier, 11 octobre, vers dix heures et demie du matin, le nommé Jean Ferraux, âgé de 61 ans, marchand de fromages à Beaufort, rencontra, dans la rue du Bourg-Guillaume, son gendre, Louis-Désiré Lemoine, âgé de 33 ans, employé de commerce à La Flèche. Il posa à celui-ci diverses questions relatives à leurs intérêts communs.

Au cours de l'entretien qui, paraît-il, ne prenait pas une tournure conforme à ses désirs, Ferraux sortit de sa poche un revolver et en tira un coup presque à bout portant sur son gendre. La balle pénétra dans le côté droit et perfora le poumon et le foie.

La détonation attira l'attention des voisins, et le meurtrier prit la fuite, en menaçant de mort quiconque oserait l'approcher.

Cependant, la gendarmerie avait été avertie sur-le-champ. Une brigade, commandée par un maréchal-des-logis, se mit à la poursuite du fugitif et l'atteignit sur la route de Brion, à trois kilomètres de Beaufort. Se voyant pris, Ferraux se retourna, armé de son revolver. Avant que les gendarmes ne missent la main sur lui, il eut le temps de se tirer un coup de revolver ; la balle lui traversa le menton et le palais. L'assassin n'opposa plus alors aucune résistance.

Lemoine a succombé dans la nuit à sa blessure. Il était séparé judiciairement de sa femme, et vivait en fort mauvaise intelligence avec son beau-père. C'est ce qui explique le fatal dénouement qui a suivi leur altercation. Tout porte à croire que le meurtre était prémédité.

Ferraux a été écroué à la maison d'arrêt de Baugé. Ses blessures sont graves, mais jusqu'à présent elles ne semblent pas mettre sa vie en danger. (Etoile.)

TOURS.

École de tir du 70^e régiment territorial. — Dimanche prochain, 16 octobre, Concours de Tir à partir de 8 heures du matin, au champ de tir du Menneton.

Les prix seront décernés à l'issue du Concours.

Tous les militaires de l'armée territoriale, de la réserve et de la disponibilité de l'armée active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au Concours.

Les vendanges, du côté de Montlouis et d'Amboise, sont terminées pour les vins rouges. Partout on est satisfait de la qualité.

Les cours s'établissent de 100 à 140 fr. Il paraît qu'il y a de nombreuses demandes pour Paris. (J. d'Indre-et-Loire.)

Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que l'on vient de placer sous les verrous du Pénitencier un instituteur laïque inculpé de faits d'immoralité que le Code qualifie d'attentats à la pudeur. Ce personnage tenait, paraît-il, une école communale de hameau dans une commune du canton de Vouvray.

On mande de Bordeaux qu'un instituteur laïque du Bouscat aurait si énergiquement corrigé un de ses élèves qu'il lui aurait tout simplement décollé l'oreille ; ce serait, paraît-il, l'enfant d'un charbon, dont l'admiration pour l'éducation laïque et obligatoire est singulièrement amoindrie, dit la *Guyenne*, depuis ce... petit incident.

Le phylloxera dans la Vienne.

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* :

« Le phylloxera a fait des progrès considérables dans notre département depuis deux ans.

« De tous les points, du nord au sud, de l'est à l'ouest, on nous signale la présence du terrible insecte qui menace nos vignobles d'une destruction complète.

« Dans le canton de Saint-Georges, nous l'avons dit, les ravages sont déjà très-importants ; dans le Neuville, il y a moins de mal, mais il est temps d'y porter remède ; dans l'arrondissement de Montmorillon, c'est en vendangeant que les vigneron ont pu se rendre compte du préjudice que leur cause déjà cet insecte qui leur était inconnu il y a deux ans ; dans l'arrondissement de Civray, il serait difficile de trouver quelques hectares indemnes.

« Depuis un an, par suite du décès du regretté M. Bosquillon, professeur d'agriculture, qui a succombé à la tâche, les recherches et les traitements ont cessé. Nos radicaux sont trop occupés à persécuter nos saints religieux pour pouvoir s'accuper de combattre un fléau qui menace de devenir une véritable ruine pour le département.

« Le Conseil général de la Vienne, dans sa dernière session, s'est ému de cette situation ; il a rappelé à M. le Préfet de la Vienne les engagements pris par le gouvernement et a voté des fonds pour le traitement des vignes atteintes.

« Malheureusement, les fonds de l'Etat et du département ne seront pas suffisants. Il importe qu'on se préoccupe dès à présent de la constitution de syndicats dans chaque canton et même dans chaque commune, si c'est possible. Les moyens découverts jusqu'ici pour détruire le phylloxera sont encore bien insuffisants, il est vrai ; mais on peut du moins ralentir sa marche, et c'est ce que les agriculteurs ont le droit d'exiger de l'administration. »

Le Conseil général de la Vienne, dans sa dernière session, s'est ému de cette situation ; il a rappelé à M. le Préfet de la Vienne les engagements pris par le gouvernement et a voté des fonds pour le traitement des vignes atteintes.

Malheureusement, les fonds de l'Etat et du département ne seront pas suffisants. Il importe qu'on se préoccupe dès à présent de la constitution de syndicats dans chaque canton et même dans chaque commune, si c'est possible. Les moyens découverts jusqu'ici pour détruire le phylloxera sont encore bien insuffisants, il est vrai ; mais on peut du moins ralentir sa marche, et c'est ce que les agriculteurs ont le droit d'exiger de l'administration. »

NANTES.

M. Herbette a perdu son doux nom de « sympathique » ; il se nomme maintenant « le préfet Benoiton ». C'est le *Phare de la Loire* qui a trouvé cette qualification nouvelle.

M. Lutaud lui-même, le célèbre secrétaire M. Lutaud, a la douleur de sentir la pointe des épigrammes que décoche sur la Préfecture le journal qui en fut si longtemps le moniteur.

C'était bien la peine assurément de faire le métier de crocheteur pour se voir traiter de la sorte par ses meilleurs amis ! O-ingratitude républicaine !

Nous ne voulons pas tarder davantage à entretenir nos lecteurs de la magnifique BLANCHISSERIE SAUMUROISE que M. Benjamin MEUNIER vient d'établir montée du Fort, et qui est appelée à recevoir de plus grands développements, en raison des besoins de sa clientèle qui grandit de jour en jour.

Un grand nombre de dames, soucieuses de la conservation de leur linge, et peut-être aussi pour surprendre les secrets de M. Meunier, se sont rendues à son établissement, afin de se rendre compte du mode de faire. Toutes ont été émerveillées du procédé et des résultats obtenus. Toujours elles se sont retirées convaincues que le système employé par M. Meunier n'a rien de compromettant pour le linge.

En effet, aucun produit donnant un blanc forcé n'est mis en usage pour le blanchissage, et les machines ne peuvent nullement détériorer les tissus de fil, lin, coton ou laine. C'est même à tort que quelques personnes, par préjugé ou peut-être par esprit de jalousie, ont exploité les mots de machines qui figurent sur les affiches et prospectus.

Les appareils adoptés sont de la dernière perfection, et sont sans action sur le linge qui ne subit aucune compression, aucune torsion. Du reste, M. Meunier, pour réduire à néant tous ces bruits, se met à la disposition de toutes les personnes qui voudront bien visiter son établissement et il fournira les explications que l'on voudra bien lui demander.

Tribunaux.

POLICE CORRECTIONNELLE DE NANTES.

Audience du 10 octobre.

Tenue d'une maison de jeu clandestin.

Louis Renard, âgé de 47 ans, né à la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire), alla, en 1866, à Thouars, où il établit un café. Au bout de quelques années, il vint à Nantes et se fit restaurateur, mais son nouvel établissement n'ayant pas un nombre suffisant de consommateurs, Renard chercha une autre position.

A ce moment, l'établissement des époux Harel, quai de la Fosse, venait d'être fermé, parce qu'il s'était transformé en maison de jeu ; un agent d'affaires le proposa à Renard, qui s'en rendit acquéreur, moyennant 5,000 francs, et devint cafetier-restaurateur. Bientôt les anciens habitués de la maison de jeu revinrent, et l'établissement de jeu se trouva reconstitué. On y jouait le baccarat : les pertes étaient souvent considérables, puisque des joueurs ont perdu 7 à 8,000 francs. Renard tenait la banque et prélevait un bénéfice de cinq pour cent ; quand il était absent, il était remplacé par Antoine Volant, son beau-père.

De nombreuses plaintes ayant été faites, la police fit une descente dans le café, dans la nuit du 10 septembre, et surprit en flagrant délit 46 joueurs qu'elle reconnut comme d'anciens clients de la maison Harel.

Renard ne conteste pas les faits, il se borne à dire qu'il a eu la main forcée par ses clients et qu'il se proposait d'établir dans son établissement un cercle de voyageurs comme il en existe dans quelques villes, ce qui lui aurait fait une situation complètement légale.

Le Tribunal condamne Renard à trois mois de prison, cent francs d'amende et à la privation pendant cinq ans de ses droits politiques, et Volant à 8 jours de prison ; le Tribunal prononce en outre la confiscation du mobilier garnissant la maison de jeu. (Espérance du Peuple.)

Faits divers.

Le doyen des invalides, Lhéritier, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en laissant une fortune qui dépasse quatre cent mille francs. Estropié pendant la campagne de France, il fut

admis à l'hôtel des Invalides en 1815 avec le grade de lieutenant, et obtint, en outre, un emploi dans les bureaux du ministère de la guerre. Pendant trente années, Lhéritier économisa ses appointements, et lorsqu'il eut acquis un petit capital, il le développa rapidement en vendant à ses anciens compagnons d'armes les menus objets qui leur étaient nécessaires.

Ce vieil original s'était acquis un renom de bizarrerie et d'avarice qui en faisait un des curiosités de l'hôtel, où il arrivait fréquemment qu'on découvrait une des cachettes où il enfouissait ses trésors. Quelques mois avant sa mort, il s'était découvert un neveu, peintre de genre, qui recueillit chez lui le vieil invalide et hérita de toute sa fortune, à l'exclusion de sa gouvernante, ce qui prouve qu'un bienfait n'est jamais perdu.

L'Hôtel de la Monnaie possède un outillage unique au monde.

Là sont réunis tous les appareils perfectionnés pour la fonte du métal, le laminage, le découpage et la frappe.

Au reste, on peut se faire une idée de la prodigieuse quantité de pièces que cet établissement pourrait jeter dans la circulation par ce simple aperçu :

Les presses, mues à la vapeur, sont au nombre de vingt-deux ; chacune d'elle peut frapper au minimum 45 pièces à la minute, soit 2,700 pièces à l'heure ou 27,000 en dix heures de travail.

Par conséquent, si toutes les presses fonctionnaient, elles pourraient frapper 294,000 pièces par jour, et si ces pièces étaient de 20 fr., ce serait une somme de 11,800,000 francs par jour, ou de 4 milliards 226 millions 200 mille francs par an.

On annonce l'arrivée à Boulogne du plus intrépide nageur du monde, M. Mont.

M. Mont se propose de faire la traversée de la Manche, aller et retour, sans prendre un instant de repos. On sait que le capitaine Boyton n'a fait qu'à grand-peine la traversée d'Angleterre en France.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désire donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété et l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 francs par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, obligations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 39, rue Tailbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris.

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

nos **ASTHME** SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLEARY à Marseille.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEVOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, flatulences, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion,

névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiquées eu rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelfort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Coré N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVLET, instituteur à Eynouças (Haute-Vienne).
N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Core N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.
Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a

rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 12 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr. COLATÉ, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Extraits ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 18, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt de BASSON, successeur de TEXIER, à Saint-Jean, pharmacien et épicerie. — Du Barry et Compagnie, pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Compagnie, 8, rue Castiglione, Paris. (718)
P. GODRY, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 OCTOBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84 50	65	»	Comptoir d'escompte	1060	8	75	C. gén. Transatlantique	618	75	1 35
3 % amortissable	86	»	35	Credit de France	845	»	50	Canal de Suez	2370	»	50
3 % amortissable nouveau	84 90	»	40	Credit Foncier, act. 500 fr.	1735	10	»	Société autrichienne	775	»	»
4 1/2 %	111 50	»	25	Obligations foncières 1877	352	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	116 50	»	60	Obligations communales 1879	443	»	»	Est	389	»	»
Obligations du Trésor	510	»	1	Obligat. foncières 1879 3 %	445	»	»	Midi	389	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	3	Sec. de Crédit ind. et comm.	770	»	»	Nord	397	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	336	»	2	Credit mobilier	700	»	»	Orléans	388 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	»	»	Est	830	»	»	Ouest	388	»	»
— 1865, 4 %	513	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1835	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	389	»	»
— 1869, 3 %	400	»	1	Midi	1310	15	»	Paris (Grande-Ceinture)	388	»	»
— 1871, 8 %	396	»	2	Nord	2130	10	»	Paris-Bourbonnais	387	»	»
— 1875, 4 %	520	»	3	Orléans	1350	15	»	Canal de Suez	567	25	»
— 1876, 4 %	517	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1752	50	10				
Banque de France	6795	15	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir, omnibus.
3 — 32 — — — — — (s'arrête à Angers).
7 — 15 — — — — — express omnibus.
10 — 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — soir, express.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Foucharé, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot, composée de MAISON DE MAÎTRE, clos de vigne bien affructué, beau jardin, vastes servitudes. S'adresser à M. PINOT, qui habite la propriété. (647)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, Propriété

DE

GRANGE-COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans, comprenant: maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit. S'adresser à M. MÉROUAS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUÛLOT. (573)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT

Rue de la Tonnelle, 19. S'adresser même numéro.

A VENDRE

Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, châtiers en chêne. S'adresser à M. A. MORICET, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

LA MAISON GERBEAUD

Rue d'Orléans, n° 3, à Saumur, Demande des ouvriers tailleurs. (624)

AVIS.

Le Receveur particulier des finances de Saumur a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 1^{er} novembre prochain, les bureaux de la Recette seront ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à trois heures du soir pour les opérations de caisse, et à quatre heures pour les renseignements. (630)

TOUTE L'ITALIE EN 25 JOURS

1^{re}, 2^e classe. — Départ: 5 novembre. — Voyages circulaires en France et en Italie, valables toute l'année. — Guide pour ces voyages. — Billets, renseignements, Agence Lubin, 36, boulevard Haussmann, Paris.

BONNET-GIBAUDAN

Cité Pury, BORDEAUX
Vins & Liqueurs de Bordeaux
CONSERVES ALIMENTAIRES
des 1^{res} Marques françaises et anglaises
Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.
On demande des Représentants avec bonnes références.

M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc. Bons appointements.

1^{er} FRANC par AN
150,000 Abonnés
Le Moniteur
52 NUMÉROS
Valeurs à Lots
Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Lohisk
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits
PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 47, rue de Londres.
UN FRANC PAR AN

18^e ANNÉE
LE Moniteur
LES TIRAGES FINANCIERS
PROPRIÉTÉ & ORGANE
du
Crédit Général Français
société ANONYME
Capital: 120 millions
JOURNAL FINANCIER
paraissant 2 fois par semaine
Le Jeudi et le Dimanche
Le G^{er}veau paraît des affaires financières à Paris depuis quelques années et est le seul journal financier hebdomadaire de donner à ses lecteurs, en temps opportun, tous les renseignements qui lui sont utiles.
Le Moniteur des Tirages financiers est le recueil le plus important, et le plus complet, il paraît deux fois par semaine, et contient seize pages de texte.
Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la liste de tous les tirages, la cote complète de toutes les valeurs, et tous les renseignements utiles aux capitalistes.
PRIME GRATUITE
Donnée chaque année à tous les Abonnés:
LE CALENDRIER Manuel du Capitaliste
Guide indispensable aux Porteurs d'actions et d'obligations
Volume de 200 pages de texte
LISTES DES ANCIENS TIRAGES
Et des Lots non réclamés
ON S'ABONNE:
Pour 2 francs par an
AU CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
16, rue Le Pelletier, à Paris
Ou à la succursale, à Angers, 37, rue des Lices.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

FER BRAVAIS
Adopté dans les Hôpitaux (FER DIALYSÉ BRAVAIS) Recommandé par les Médecins
Contre Anémie, Chlorose, Débilité, Épuisement, Pertes blanches, etc.
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes colorées), est le meilleur de tous les toniques et le reconstituant par excellence. Il se distingue par la supériorité de sa préparation due à des appareils des plus perfectionnés; n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus il ne noircit jamais les dents.
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.
Dépôts principaux à Paris, 43, R. LAFAYETTE et AVENUE DE L'OPÉRA, 30.
Natalistes de Paris, 10, R. de Valenciennes, 10, R. de Valenciennes, etc.
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre.
Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôts à Saumur, pharmacies BENOÛL, R. FEIGNOUX, GABLIN.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1842; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1875, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. LARDEUX, couteleur-bantagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODRY.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godé.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

13

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur sousigné